

---

sentiments dont je me fais l'interprète en ce moment. Si quelque nuage a passé entre nous, oublions-le ; foulons aux pieds tout ressentiment personnel. N'oubliez pas que ma voix, ce soir, n'est pas l'écho d'une pensée isolée ; c'est la voix du peuple,—non seulement la voix du peuple de Québec, c'est aussi la voix du peuple d'Ontario dont les sentiments se sont manifestés spontanément dans plusieurs de ses journaux ; et cette voix vous dit que, tout en donnant à

la province d'Ontario ce qu'elle demande, vous ne devez pas imposer à la province de Québec ce qu'elle repousse.

En terminant, je propose que ce bill ne soit pas lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité général de la Chambre avec ordre d'insérer l'article suivant :

Cette loi n'entrera en vigueur dans aucune des provinces du Canada que lorsque la législature de cette province aura décrété que ladite loi s'applique à cette province.

---